



Les comptes du régime général en 2011

Ce document présente les résultats des quatre branches du régime général en 2011, sur la base des données comptables transmises par les caisses. Ces informations seront analysées et présentées en détail dans le prochain rapport à la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Ces résultats sont le reflet des comptes des quatre branches à leur clôture au 15 avril. Ils sont présentés sans préjudice des observations que la Cour des comptes formulera dans son rapport de certification des comptes du régime général à la fin du mois de juin.

Le déficit du régime général a été de 17,4 Md€ en 2011, en amélioration de 6,5 Md€ par rapport au solde de 2010 (-23,9 Md€)

Par rapport à 2010, le déficit de la CNAM maladie diminue de 3 Md€ et s'établit à -8,6 Md€. Celui de la CNAV s'améliore de 2,9 Md€ pour atteindre -6,0 Md€. La CNAF stabilise son déficit à -2,6 Md€. La CNAM-AT s'approche de l'équilibre avec un déficit de 0,2 Md€, en diminution de 0,5 Md€.

Les recettes du régime général augmentent de 5,3%

Après une année de récession en 2009 qui avait considérablement amputé les recettes, le retour d'une croissance modérée en 2010 a permis une progression des produits nets du régime général de 2%. En 2011, la tendance se confirme, portée par une croissance de 3,6% de la masse salariale du secteur privé et diverses mesures qui ont contribué à augmenter les prélèvements sociaux.

Les cotisations sociales nettes ont augmenté de 5,2% (cf. tableau 2), plus rapidement que la masse salariale. Cette évolution plus forte s'explique d'une part par la baisse des allègements de cotisations (annualisation des allègements généraux et suppression de certaines exonérations ciblées), et d'autre part par le relèvement de 0,1 point du taux moyen de cotisation de la branche des accidents du travail. Enfin, les charges et provisions sur créances nettes des reprises, corrélées au taux de recouvrement et donc aux difficultés financières des entreprises, ont continué à diminuer en 2011, contribuant à la hausse des produits nets du régime général par rapport à 2010.

Tableau 1 - Soldes 2010 et 2011 du régime général par branche

En milliards d'euros

	2010	2011	%
CNAM maladie			
Charges nettes	153,4	156,6	2,1%
Produits nets	141,8	148,0	4,4%
Solde	-11,6	-8,6	
CNAM-AT			
Charges nettes	11,2	11,6	2,9%
Produits nets	10,5	11,3	7,9%
Solde	-0,7	-0,2	
CNAV			
Charges nettes	102,3	106,5	4,0%
Produits nets	93,4	100,5	7,5%
Solde	-8,9	-6,0	
CNAF			
Charges nettes	52,9	54,8	3,7%
Produits nets	50,2	52,2	4,1%
Solde	-2,7	-2,6	
Régime général consolidé			
Charges nettes	311,5	320,3	2,8%
Produits nets	287,5	302,8	5,3%
Solde	-23,9	-17,4	

Note : Les charges et produits nets sont calculés à partir des charges et des produits comptabilisés par les caisses après neutralisation symétrique de certaines écritures (transferts entre la CNSA et la CNAM portant sur l'ONDAM médico-social, reprises de provisions sur prestations et autres charges techniques, dotations aux provisions sur les produits...). Ces neutralisations, sans impact sur les soldes, visent à approcher une évolution économique des charges et des produits. Les charges et produits du régime général sont en outre consolidés (les transferts internes au régime général sont neutralisés – AVPF, majorations de pensions pour enfants, prise en charge des cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, congés paternité et sous-déclaration AT-MP).

Les produits de CSG nets ont diminué de 0,8%. Cette évolution globale occulte deux mouvements contraires. D'un côté, le produit de la CSG sur les revenus de placements est particulièrement élevé en 2011 (+18%) en raison du dynamisme et de l'élargissement de l'assiette et des comportements d'anticipation liés aux mesures nouvelles entrant en vigueur en 2012. En revanche, une fraction de CSG (0,28 point) a été transférée de la CNAF à la

CADES afin de financer la reprise de dette par celle-ci d'une partie des déficits cumulés par le régime général durant la récession. Ce transfert de recettes représente 3,4 Md€.

Tableau 2 - Détail des produits 2010 et 2011 du régime général

	En milliards d'euros		
	2010	2011	%
Cotisations sociales nettes	170,3	179,1	5,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,4	2,5	-24,6%
Contributions sociales nettes	64,5	65,9	2,1%
<i>dont CSG nette</i>	<i>62,6</i>	<i>62,1</i>	<i>-0,8%</i>
Impôts et taxes	29,8	33,4	12,0%
Transferts	15,7	18,6	18,3%
Autres	3,9	3,4	-13,4%
Ensemble des produits	287,5	302,8	5,3%

Cette baisse de la CSG a été compensée pour la CNAF en 2011 par l'affectation de deux nouvelles taxes et une contribution sociale supplémentaire. Par ailleurs, la LFSS pour 2012 a permis d'affecter, dès 2011, 0,4 Md€ d'impôts et contributions supplémentaires aux branches maladie et vieillesse du régime général par le biais de la hausse du taux de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance maladie (TSCA) et du prélèvement social sur les revenus du capital.

Du côté des recettes fiscales, les anciennes taxes composant le panier de recettes destinées à compenser les allègements généraux sont désormais affectées définitivement et intégralement à la sécurité sociale selon des clés définies en LFSS. L'excédent constaté en 2010 sur ce panier avait été utilisé pour apurer les dettes de l'Etat vis-à-vis de la sécurité sociale (LFR pour 2010). Celui de 2011 est resté dans les comptes des organismes de sécurité sociale, engendrant des recettes supplémentaires (de l'ordre de 2 Md€) pour les branches du régime général par rapport à l'exercice précédent.

Les transferts reçus par le régime général ont augmenté de 18% avec notamment la prise en charge par le FSV du minimum contributif, pour un montant de 3 Md€ en 2011.

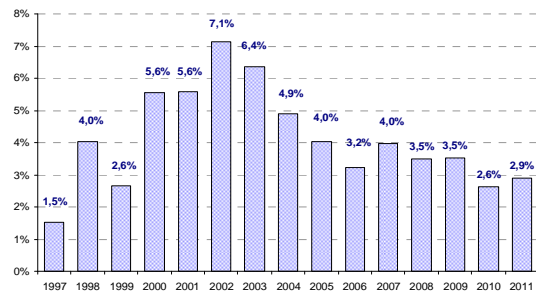
Les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM : 166,6 Md€ en 2011

Selon les données issues des comptes des régimes, la croissance des dépenses dans le champ de l'ONDAM s'est établie à 2,9% en 2011, après +2,6% en 2010, année marquée par une modération de la dépense due en partie à des facteurs exceptionnels (absence d'épidémie, conditions climatiques de fin d'année). De ce fait, les taux de progression des deux principales composantes de l'ONDAM sont légèrement plus élevés en 2011 qu'en 2010, qu'il s'agisse des soins de ville (+2,9%, contre +2,6%) ou des établissements de santé (+2,3%, après +2,1%) même s'ils restent bas. L'évolution modérée des

dépenses hospitalières – en dépit d'une progression toujours soutenue du volume des séjours – traduit pour l'essentiel l'impact des mises en réserve de crédits décidées début 2011 pour un montant de 425 M€ sur ce seul champ. À titre secondaire, l'évolution modérée de ce poste tient également à un effet de base : en 2010, les sous-objectifs relatifs aux établissements de santé ont globalement été respectés alors qu'une sous-consommation de 0,1 Md€ avait été anticipée lors du vote de l'ONDAM 2011.

Au total, l'objectif de dépenses a été respecté pour la seconde année consécutive, le constat provisoire de l'ONDAM 2011 se soldant par des réalisations inférieures à l'objectif avec un écart global du même ordre que qu'en 2010 (0,5 Md€), dont environ 0,3 Md€ sur les soins de ville et 0,2 Md€ sur les établissements de santé. Le rapport de la CCSS de septembre 2011 tablait sur un respect de l'ONDAM par sous-objectif. Des facteurs épidémiologiques favorables, notamment la survenue tardive et la faible ampleur de l'épidémie de grippe de l'hiver dernier, expliquent ce ralentissement de la dépense. La seule composante plus dynamique qu'anticipé est celle des « autres prises en charge » (+50 M€) du fait de l'évolution soutenue des soins des Français à l'étranger.

Croissance des dépenses dans le champ de l'ONDAM entre 1997 et 2011



Le déficit de la branche maladie s'établit à 8,6 Md€, en réduction de 3 Md€ du fait de charges contenues et de l'apport de nouvelles recettes

Les charges nettes de la CNAM ont ralenti en 2011 (+2,1% contre +2,7% en 2010). Les prestations légales nettes progressent de 2,8% (contre 2,7% en 2010). Ce sont les transferts avec les régimes intégrés financièrement qui expliquent le ralentissement des charges nettes. Les transferts d'équilibrage à destination des régimes agricoles ont ainsi diminué de 250 M€ par rapport à 2010, en raison d'une faible progression de leurs prestations liée notamment à de fortes régularisations sur les dépenses hospitalières.

Les *recettes nettes* de la branche maladie ont augmenté de 4,4% en 2011, du fait d'une conjoncture favorable mais aussi du dynamisme des recettes fiscales. Les recettes de l'ancien panier engendrent notamment un rendement supplémentaire de plus d'1 Md€.

La branche accidents du travail – maladies professionnelles se rééquilibre

Les *charges nettes* de la branche AT-MP ont augmenté de 2,9% en 2011, après une progression de 1% en 2010. Cette accélération reflète celle des prestations légales nettes (+2,8% contre +1,7% en 2010), et dans une moindre mesure la hausse des charges de gestion administrative et des transferts et participation aux fonds (+2,4%).

Les *recettes* de la branche ont fortement augmenté (+7,9%), tirées par les cotisations sociales (+30%). Cette progression tient à la hausse de 0,1 point du taux moyen de cotisation et au fait qu'à partir de 2011, les allègements généraux sont répartis entre les trois autres branches. En contrepartie, les impôts antérieurement affectés pour compenser ces allègements ont été diminués d'autant.

Le déficit de la branche famille reste pratiquement stable en 2011 à -2,6 Md€

Les *charges nettes* de la CNAF ont progressé de 3,7% en 2011. Les prestations légales nettes ont augmenté de 1,5%, tirées par une revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) de 1,5% contre 0% en 2010. Malgré cette revalorisation en hausse, les prestations en faveur de la famille augmentent peu (0,6% en valeur), en raison d'une baisse de l'allocation moyenne. Jusqu'alors très dynamiques en raison de la montée en charge de la PAJE, les prestations en faveur de la petite enfance ralentissent en volume. Leur augmentation en valeur (2,7%) est la même qu'en 2010, année au cours de laquelle l'effet prix était nul. Les aides au logement financées par la CNAF progressent de 2,2% (contre 1,6% en 2010).

Les dépenses de transferts augmentent fortement (+800 M€) sous l'effet du passage de 85% à 100% du taux de prise en charge

par la branche des majorations de retraites pour enfants financées par le FSV.

Les *produits nets* de la CNAF ont progressé de 4,1%. En plus de l'évolution spontanée des cotisations et de l'affectation de nouvelles taxes destinées à compenser le transfert de CSG vers la CADES (*cf. supra*), les produits de la CNAF ont bénéficié de recettes fiscales supplémentaires (0,5 Md€ au titre des recettes de l'ancien panier « Fillon »).

Le solde de la branche vieillesse s'améliore de 2,9 Md€ et atteint -6,0 Md€

La progression des *charges nettes* de la branche vieillesse s'est légèrement accélérée en 2011 (+4,0%) après plusieurs années de décélération (5,5% en 2008, 3,8% en 2009, 3,7% en 2010). Les prestations légales nettes (93% des charges en 2011) ont progressé de 4,5% contre 4,2% en 2010. La revalorisation des pensions, plus importante qu'en 2010 (1,5% en moyenne annuelle contre 0,9%), neutralise le ralentissement des prestations en volume dû à la poursuite de la diminution du coût du dispositif de retraite anticipée et au recul de l'âge de départ à la retraite. Les transferts de compensation démographique et d'équilibrage des régimes intégrés ont diminué de 5%, contribuant à freiner les dépenses.

La progression des *recettes nettes* (+7,5%) a cependant été nettement supérieure à celle des charges nettes. En plus des effets d'une conjoncture favorable, la CNAV a reçu un excédent de recettes fiscales de 0,4 Md€. Mais surtout, au terme de la réforme des retraites de 2010, la CNAV bénéficie désormais d'un transfert en provenance du FSV au titre de la prise en charge du minimum contributif, pour un montant de 3 Md€. A cela s'ajoutent des prises en charge de cotisations encore en forte augmentation en 2011 (+7%), reflétant principalement l'impact complet de la prise en charge de cotisations pour période de maladie.

Le **solde du FSV** s'est établi à -3,5 Md€ en 2011, en amélioration de 0,5 Md€ par rapport à 2010, en raison de l'affectation de nombreuses nouvelles taxes (+4 Md€) dans le cadre de la réforme des retraites de 2010 et de la hausse de prise en charge par la CNAF des majorations de pensions pour enfant.

Evolution de la trésorerie de l'ACOSS en 2011

Au 31 décembre 2011, le solde de trésorerie de l'ACOSS atteint -4,7 Md€, soit une variation de + 45 Md€ par rapport à la fin 2010. Cette nette amélioration tient à la reprise de dette effectuée par la CADES pour un montant de plus de 60 Md€ correspondant aux déficits 2009-2010 du régime général (hors branche AT-MP) et du fonds de solidarité vieillesse ainsi qu'aux déficits maladie et famille de 2011.

Comparaison avec la prévision pour 2011 votée en LFSS

Le résultat 2011 du régime général (-17,4 Md€) est amélioré de 640 M€ par rapport à la prévision retenue en décembre 2011 dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (LFSS), qui s'élevait à -18 Md€. Cette prévision était elle-même améliorée de 0,6 Md€ par rapport à celle de la CCSS de septembre 2011, du fait de la révision des hypothèses macroéconomiques et de l'entrée en vigueur de mesures décidées en LFR (hausse des prix du tabac), et en LFSS (hausse du taux de TSCA et des prélèvements sociaux sur les revenus du capital).

S'agissant des **charges**, les prestations du régime général ont été globalement inférieures de 280 M€ aux prévisions. Cela s'explique en premier lieu par les prestations versées par la branche vieillesse qui sont inférieures de 180 M€ à la prévision. Celles versées par la branche famille sont inférieures de 90 M€ en raison de moindres dépenses d'action sociale. L'écart entre les dépenses d'assurance maladie (champ ONDAM) et l'objectif (-0,5 Md€ tous régimes) ne se reflète pas dans les prestations légales de la CNAM en raison de fortes régularisations sur la répartition des dépenses hospitalières entre régimes : défavorables à la CNAM, ces régularisations sont à l'avantage des régimes agricoles. Ces derniers étant intégrés financièrement à la CNAM, la sous-consommation de l'ONDAM se traduit par de moindres transferts d'équilibrage de la CNAM à ces régimes, pour près de 300 M€. Ceux-ci sont également diminués par le meilleur rendement des taxes sur les alcools (+60 M€). Les transferts de compensation démographique de la CNAM sont inférieurs de 100 M€ à la prévision, tandis que ceux à la charge de la CNAV sont supérieurs de 200 M€. Enfin, les dépenses de gestion administrative de la CNAM sont inférieures de 160 M€ au montant prévu.

S'agissant des **recettes**, un fait notable est le rendement des cotisations de la branche des accidents du travail qui est inférieur de 270 M€ aux prévisions. Cela s'explique notamment par des déformations sectorielles de l'activité au détriment des entreprises ayant les taux de cotisation les plus élevés et par l'augmentation des remboursements de cotisations versées par la branche en 2011 suite à des litiges avec les employeurs. Dans les autres branches, la légère révision à la baisse de la progression de la masse salariale du secteur privé (3,6% contre 3,7% en LFSS) est compensée par des allègements généraux moins dynamiques qu'anticipé. En revanche, les recettes de CSG sont supérieures de 580 M€ à la prévision du fait d'un surplus de rendement des recettes assises sur les revenus de placement. Enfin, concernant les autres recettes fiscales, la CNAF accuse un moindre rendement de la TSCA (-180 M€).

A ces facteurs économiques s'ajoutent des changements de méthodes comptables, intégrés suite aux remarques de la Cour des comptes. Le principal (-230 M€) porte sur le calcul en droits constatés des cotisations du secteur public. Une provision de 100 M€ a été passée par la branche vieillesse pour anticiper le probable remboursement des rachats de période d'études, rendus inutiles par la réforme des retraites de 2010. Par ailleurs, une provision de 110 M€ pour couvrir le non recouvrement des franchises médicales a été enregistrée par la CNAM. Enfin, une reprise sur provision pour litiges avec les laboratoires a majoré les recettes de la CNAM de 80 M€.

En millions d'euros					
	Maladie	AT	Famille	Vieillesse	Ensemble
Solde CCSS septembre 2011	-9 920	40	-2 630	-6 100	-18 610
Révision des hypothèses sous-jacentes	40	0	20	50	100
Mesure LFSS sur les ITAF	240	0	10	100	350
Autres mesures LFSS	110	0	0	0	110
Solde LFSS décembre 2011	-9 530	40	-2 600	-5 950	-18 050
Prestations sociales nettes des provisions et prises en charge	0	10	90	180	280
Compensation et transferts d'équilibrage	570	0	0	-120	450
Autres transferts	-20	0	40	-90	-70
Dépenses de gestion administrative	160	-20	10	10	160
Cotisations nettes, yc recettes compensant les exonérations	-120	-270	50	-60	-400
CSG nette	490	0	90	0	580
Autres recettes fiscales	-80	0	-180	40	-220
Effets des changements de méthodes comptables	-180	0	-30	-140	-350
Autres	110	30	-50	110	200
Solde 2011 juin 2012	-8 600	-220	-2 590	-6 020	-17 430
Ecart / solde LFSS	930	-260	10	-60	620

Historique des soldes du régime général entre 1990 et 2011, par branche (en euros courants)

